

Demande de reconnaissance Catastrophe Naturelle



- [Catastrophe Naturelle/Démarches](#)

Suite à l'évènement climatique du 25 juin, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services de l'état.

Une attestation de dépôt est disponible en téléchargement ci-dessous ou directement en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Vous pouvez la fournir à votre assureur mais celle-ci ne fait pas office de garantie de reconnaissance de catastrophe.

- [Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 10.96 Ko](#)